

Ambassade de France  
à Rome

Rome le 4 Mars 1840 <sup>68</sup>

Monsieur le Directeur

Conformément au désir que  
vous m'en avez exprimé je me suis entretenu  
avec M. le Cardinal Secrétaire d'Etat de  
Sa Sainteté pour faire cesser les difficultés  
qu'éprouvoient depuis quelque temps M. M.  
les pensionnaires de l'Académie de France  
au sujet des Cartes de Séjour. Il importait  
de régler définitivement leurs obligations  
à l'égard et il a été convenu qu'à  
l'avenir une Carte de Séjour leur serait  
délivrée lors de leur arrivée mais qu'en  
lieu de devoir être renouvelée tous les  
trois mois elle serait valable pour toute  
la durée de leur séjour à l'Académie.  
Cet arrangement m'a semblé de nature  
à satisfaire toutes les exigences, et d'après  
les explications verbales que j'avais eues  
avec vous sur ce point, je m'en suis  
hâté et y adhère. Je joins en copie de  
la note que j'ai reçue à ce sujet de  
M. le Cardinal Lamberti.

M. Ingres Directeur de l'Académie de France - Rome

et qui établit à cet égard la règle à  
suivre dorénavant. Votre jugement  
sur toute convenable d'inviter  
M. M. les pensionnaires à s'y  
conformer sans délai.

Je vous prie d'agréer,  
Monsieur le Directeur, l'assurance de  
ma considération très-distinguée.

O<sup>t</sup>. de Lutourmaubourg